



Compte rendu du conseil municipal du 27 mars 2009

Présents : ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D – BONVALET D - CAZENAVE M – ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL

Absents : MARTIN Raymond - BERRETTE Sarah

Monsieur le Maire soumet au vote le compte-rendu du 17 février 2009. Le conseil municipal adopte ce compte-rendu à l'unanimité.

I – Demande de subvention pour le forage

Monsieur le Maire expose le dossier de demande de subventions établi par ENTECH maître d'œuvre de l'opération. Une première demande avait été déposée le 30 janvier 2008 pour un montant de travaux de 432 320 € HT, et le conseil général et l'agence de l'eau ont accordé une subvention de 60 %.

Monsieur le Maire dit que le projet initial a été modifié : les travaux s'élèvent désormais à 483 000 € HT et propose au conseil de redéposer une nouvelle demande de subvention de 60 % auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'eau. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

II - Demande de subvention pour l'extension de l'école et la création d'un restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet réactualisé de l'extension de l'école et la création d'un restaurant scolaire. Le montant des travaux s'élève à 803 500 € HT. Une première demande avait été déposée en 2007. Le conseil général a accordé à la commune une subvention de 112 504 € HT.

Il propose au conseil municipal de redéposer une nouvelle demande de subvention de 25 % au conseil général. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette demande de subvention.

III – Subventions aux associations

Monsieur Bedos présente au conseil municipal les subventions attribuées aux associations de Neffiès et extérieur. Le Conseil municipal à l'unanimité vote ces subventions pour l'année 2009.

IV – Votes des comptes administratifs 2008, des comptes de gestion 2008 du receveur municipal et affectation des résultats de 2008 : Commune et SPEA.

Monsieur Bedos effectue la présentation des comptes administratifs. Il précise que les comptes administratifs correspondent aux comptes de gestion présentés par le percepteur de Pézenas.

Il en ressort les résultats suivants :

1) Commune. Il apparaît un excédent de fonctionnement de 269 600.19 € et un déficit d'investissement de 332 744.18 €, dûs aux subventions non encaissées en 2008 (centre village, aire de lavage : tous ces travaux ont été entièrement réglés lors de l'exercice 2008).

2) SPEA. Il apparaît un excédent de fonctionnement de 30 225.74 € et un excédent d'investissement de 136 568.15 €

Monsieur Bedos propose l'affectation de résultat suivante :

1) Commune :
- les restes à réaliser, dépenses 64 000 € et recettes 134 064 € seront reportées au budget 2009
- la somme de 263 000 € provenant de l'excédent de fonctionnement sera affectée en recettes d'investissement au compte 1068. Il reste donc à reporter en recette de fonctionnement la somme de 6 600.19 €.

2) SPEA :
Les restes à réaliser 2008, dépenses 80 000 € et recettes 76 000 €, seront reportés sur le budget 2009, ainsi que les résultats.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les comptes administratifs, les comptes de gestion et l'affectation de résultat 2008 pour la commune et le SPEA.

V – Etat des restes à réaliser Commune et SPEA

Monsieur Bedos dit au conseil municipal que les restes à réaliser concernant les dépenses avaient été votés lors d'un précédent conseil.

Il convient à présent de valider les restes à réaliser pour les recettes : commune 134 064 € (subvention du centre du village) et SPEA 76 000 € (subvention du bassin d'eau potable) non perçues en 2008.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cet état.

VI – Vote des taux d'imposition pour l'année 2009

Monsieur Bedos présente le montant des rentrées fiscales prévues pour l'année 2009 : taxe foncière (bâti et non bâti), taxe d'habitation et propose de ne pas augmenter ces taux.

Le montant attendu pour 2009 en maintenant les taux de 2008 est 298 980 €, soit une augmentation de 19 506 € par rapport à l'année dernière. Les taux appliqués sont les suivants : 16.11 % pour la taxe d'habitation, 20.87 % pour la taxe foncière (bâti) et 80.04 % pour la taxe foncière (non- bâti).

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les taux d'imposition 2009 et ne procède à aucune augmentation par rapport à 2008.

VII – Création d'un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif de 2^{ième} classe suite à la réussite à un examen professionnel d'un agent.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces modifications à compter du 1^{er} avril 2009.

VIII – Repas Course Courir à NEFFIES

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il convient de fixer le tarif pour les repas des bénévoles et des enfants : 12 € pour les bénévoles et 6 € pour les enfants.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces tarifs.

IX – Questions diverses

1) Convention APP pour l'année 2009

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention de l'Atelier de Pédagogie Personnalisée de Pézenas (APP) pour l'année 2009. Cette participation annuelle est de 100 € + 50 € par stagiaire.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette convention.

2) Maintenance informatique

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de Réseau 34 concernant la gestion des sauvegardes de fichiers informatiques. Cette proposition comprend l'étude préalable, la mise en service du serveur de stockage réseau, la mise en œuvre des sauvegardes planifiées. Le coût total de cette proposition est de 1 086 €.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 20 h.